
VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2023/056

FINANCES LOCALES (7.1)

Budget Principal de la

Commune d'Hazebrouck

Participation financière 2023

au budget annexe Location

Bâtiments Industriels



EXTRAIT DU PROCES VERBAL

**des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 5 AVRIL 2023

L'An deux mille vingt-trois, le cinq avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le vingt-huit mars deux mille vingt-trois.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 26 Absents ayant donné pouvoir : 7 Absents : 2

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
Mme FLORQUIN-BLONDEL, M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ,
M. DUHOO, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, M. BURGHELLE,
Mme SCHERRIER,
Adjoints,

M. DENTENER, Mme FERLIN, M. FIOEN, Mme DELECOEUILLE, M. DELVA,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, Mme ANDRE, M. MEIRLAND,
M. TIBERGHIE, Mme DEPELCHIN, M. DECOOPMAN, Mme LIONET,
M. COTTE, Mme BELVAL, Mme DAUCHEZ,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. BAILLEUL	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
Mme SAUZEAU	qui a donné pouvoir à M. FIOEN
M. Philippe DUHAMEL	qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
M. DEVOS	qui a donné pouvoir à M. DENTENER
M. LECLERCQ	qui a donné pouvoir à Mme NUNS
Mme SCHOONHEERE	qui a donné pouvoir à Mme PATOUX
Mme REYNAERT	qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ

ABSENTS :

M. DEBAECKER, M. PERLEIN

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Adrian MEIRLAND

La commune d'HAZEBROUCK s'est dotée de plusieurs budgets annexes qui ont pour objet de grouper des opérations et des services ayant une organisation dotée d'une relative autonomie.

Le budget annexe Locations Bâtiments industriels retrace les opérations de location à titre onéreux imposables à la taxe sur la valeur ajoutée.

Ce budget laisse apparaître pour 2023 un déficit prévisionnel de fonctionnement de 115 000,00 €.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit le versement du budget principal au budget annexe des sommes correspondantes afin de combler le déficit. Ces montants devant être prévu au compte 6521 : déficit des budgets annexes à caractère administratif.

Vu la délibération du 5 avril 2023 relative à l'approbation du budget principal ville et du budget annexe Location de bâtiments industriels 2023 ;

Vu la prévision de l'exécution budgétaire 2023 du budget location de bâtiments industriels 2023 ;

Après avis favorable à l'unanimité de la Commission des Finances réunie le 27 mars 2023 ;

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'autoriser le versement d'une somme de 115 000 € au budget annexe 'Locations Bâtiments industriels' par le budget principal,

- De dire que cette participation sera imputée à l'article 65821 : déficit des budgets annexes à caractère administratif du Budget Principal Ville 2023.

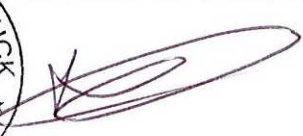
LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(33 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord.**

Valentin BELLEVAL

Le Secrétaire de séance,

Adrian MEIRLAND